

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 01128 Numéro SIREN : 891 771 438 Nom ou dénomination : 3A ROUSSEL
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 4540

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

55-57, rue Thiers CS 80034 51724 Reims

N° de ROLE : 2022 006224
DEMANDEUR : 3A ROUSSEL (SAS)
REPRESENTANT :
OBJET : REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie SOYER, président du tribunal de commerce de Reims,
Assisté de Maître Axelle DELPY, greffier associée du tribunal,

Vu la requête en date du 23/06/2022, reçue au greffe le 27/06/2022 présentée par
3A ROUSSEL (SAS) - 9, Rue Daniel Berger - 51100 Reims immatriculée au RCS de REIMS sous
le numéro 891 771 438

A la requête de Me Michèle CLEMENT, avocat associé de la SARL THEMES CONSEIL, agissant
en qualité de mandataire de Mr Willie ROUSSEL, représentant de la société HRIF, elle-même
présidente de la société 3A ROUSSEL

Et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L223-26 et L241-5 du code de commerce ;

Vu les dispositions de l'article 496 du code de procédure civile ;

Prorogeons jusqu'au 30/09/2022, le délai prévu pour réunir l'assemblée générale ordinaire
devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social de la
Société 3A ROUSSEL (SAS) - 9, Rue Daniel Berger - 51100 Reims
Clos le 31/12/2021 ;

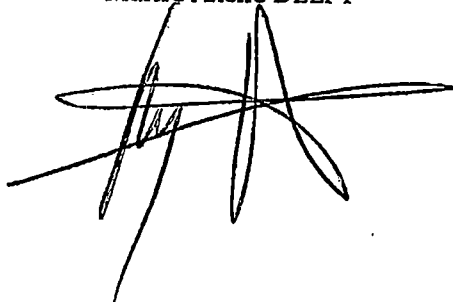
Disons qu'en cas de difficultés il nous en sera référé.

Laissons à la charge de la demanderesse les dépens de la présente ordonnance, dont frais de
greffe liquidés à 34.08€ T.T.C. (dont TVA 4.02 Euros)

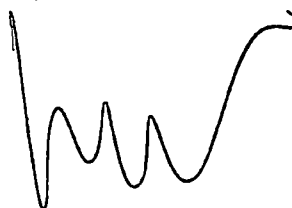
Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du greffe, en lettre simple à
3A ROUSSEL (SAS)

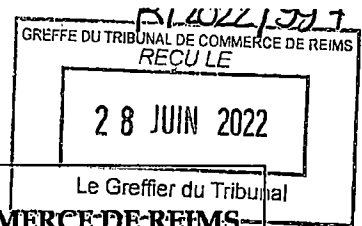
Donnée en notre cabinet,
A Reims, le 28/06/2022.

Le Greffier associée,
Maître Axelle DELPY



Le Président,
Monsieur Jean-Marie SOYER





**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

A LA REQUETE DE

Maître Michèle CLEMENT, Avocat Associé de la SARL "THEMES CONSEIL", sis à CAMBRAI (59400) - 28, Boulevard Jean Bart ;

Agissant en qualité de mandataire de :

Willie ROUSSEL, es qualité de représentant de la société « HRIF », elle-même Présidente de la société « 3A ROUSSEL », Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros, ayant son siège social à REIMS (51100) - 9, rue Daniel Berger, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 891.771.438.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que conformément à ses statuts et à l'article 227-9 du Code de Commerce les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 doivent être approuvés au plus tard le 30 juin 2022.

Cette date ne pourra être respectée.

C'est pourquoi Maître Michèle CLEMENT, a, pour le compte de Willie ROUSSEL, l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS (3) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par les dispositions de l'article L 227-9 susvisé.

Fait à CAMBRAI

Le 23 juin 2022

Michèle CLEMENT,
Avocat associé